

**AVIS DE REGISTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 7.4.2.1
DE LA POLITIQUE SUR LES PLACEMENTS
ET INVESTISSEMENTS – PROJET ÉNERGIE
RENOUVELABLE ONIMIKI**
Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

Avis est donné à tous les membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh qu'un registre en vertu de l'article 7.4.2.1 de la *Politique sur les placements et investissements* se tiendra les **22 et 23 takuatsh-pishim^u (novembre) 2024**, de **9 h à 19 h**, au **Pavillon des arts et des traditions du site Uashassihstsh**, au 1514, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh, pour le projet Énergie renouvelable Onimiki.

But du registre

L'approbation des Pekuakamiulnuatsh quant à un investissement nécessitant soit un apport en capital d'un million de dollars (1 000 000 \$) et plus, soit un investissement combinant un apport en capital et un emprunt de dix millions de dollars (10 000 000 \$) et plus, doit être obtenue par voie de référendum, si 500 Pekuakamiulnuatsh ou plus en demandent la tenue par le biais d'un registre. Il s'agit du processus de consultation publique prévu dans la *Politique sur les placements et investissements*.

Projet Énergie renouvelable Onimiki

Il s'agit d'un partenariat d'affaires entre autochtones et non-autochtones réunissant Kebaowek First Nation, Wolf Lake First Nation, la MRC de Témiscamingue et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour mettre en valeur le potentiel hydroélectrique du réservoir Kipawa par la construction de deux centrales hydroélectriques, Onimiki Nord (60 mégawatts) et Onimiki Sud (7 mégawatts).

Actuellement le projet est évalué à 475 millions de dollars. L'ensemble des coûts seront assumés par les partenaires à la hauteur de leur participation. Selon l'évaluation actuelle des travaux, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan qui détient 20 % du projet devrait investir 95 millions de dollars en liquidité et/ou en emprunt.

Séance d'information

Une séance d'information publique concernant le projet aura lieu le **13 takuatsh-pishim^u (novembre) 2024** à la **salle communautaire**, au 77, rue Uapakalu, à Mashteuiatsh, à compter de **18 h 30**.

Nombre de signataires requis

Si **moins de 500 personnes** s'inscrivent au registre en vertu de l'article 7.4.2.1 de la *Politique sur les placements et investissements*, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pourra procéder à l'investissement visé, sans la tenue du référendum.

Si **500 personnes ou plus** s'inscrivent au registre électoral, l'approbation des Pekuakamiulnuatsh quant à cet investissement devra être obtenue par voie de référendum.

Personnes habilitées à s'inscrire au registre

Toute personne qui remplit les conditions suivantes au jour d'ouverture du registre est habilitée à s'inscrire audit registre :

- être inscrite sur la liste de la bande de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;
- avoir dix-huit ans;
- ne pas être placée sous curatelle.

Liste des personnes habilitées à s'inscrire au registre

La liste des personnes habilitées à s'inscrire au registre est affichée à Takuhikanitshuap, l'édifice principal, situé au 1671, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh. Toute personne habilitée à s'inscrire au registre peut faire une demande de correction de la liste pour un des motifs suivants :

- a) le nom d'un électeur a été omis;
- b) l'inscription du nom ou du prénom d'un électeur est inexacte;
- c) la liste comporte le nom d'une personne inhabile à voter.



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

AVIS PUBLIC

Horaire

Le **registre** pour le projet Énergie renouvelable Onimiki sera ouvert les **22 et 23 takuatsh-pishim^u (novembre) 2024** de **9 h à 19 h**. Le bureau du registre pour le projet Énergie renouvelable Onimiki sera situé au **Pavillon des arts et des traditions du site Uashassihsh**, au 1514, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh.

Pièce d'identité

Vous devez apporter votre pièce d'identité pour pouvoir signer le registre.

Résultat du registre

À la fermeture du registre, la greffière transmettra à Katakuhimatsheta le nombre de signatures obtenu uniquement et elle procèdera à l'annonce officielle par l'émission d'un certificat. Aucune identité du ou des signataires ne sera rendue publique.

Information

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter la section Web portant sur le Registre en vertu de l'article 7.4.2.1 de la *Politique sur les placements et investissements* – projet Énergie renouvelable Onimiki ou joindre le bureau du greffe au 418 275-5386, poste 1226, ou par courrier électronique [vicky.lord@mashteuiatsh.ca].

M^e Vicky Lord, LL.B., D.D.N.
Greffière et responsable du registre

AFFICHÉ À MASHTUIATSH LE 25 UASHTESSIU-PISHUM^u (OCTOBRE) 2024